



Genève, le 16 novembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

1^{re} mise à jour du plan directeur cantonal 2030: l'enquête publique est lancée

La première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 est ouverte aux avis de la société civile, de la population et des organisations concernées du 2 décembre 2016 au 15 février 2017. Cette mise à jour a pour objectif de lever les réserves émises en 2015 par la Confédération lors de l'approbation du plan.

MISE À JOUR NÉCESSAIRE

Le [plan directeur cantonal 2030](#) a été [approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015](#), mais assorti de certaines réserves. Ainsi, seuls les projets en emprise sur la zone agricole programmés d'ici 2023 ont été approuvés. Il convient donc de lever ces réserves pour permettre la réalisation des projets identifiés au-delà de cet horizon. Dans ce but, une mise à jour a été engagée dès le mois de septembre 2015, qui permet également d'adapter le plan directeur cantonal 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT1). Elle répond aussi aux invites de la [motion M 2281 adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 9 juin 2015](#) «En faveur de la réalisation de l'ensemble du plan directeur 2030». Cette première mise à jour est ciblée sur trois grands thèmes : le dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des meilleures terres cultivables que sont les surfaces d'assolement (SDA) et une meilleure coordination entre urbanisation et transport.

DIMENSIONNEMENT DE LA ZONE À BÂTIR

Les réserves de la Confédération sont principalement liées au dimensionnement de la zone à bâtir avec notamment pour objectif une réduction des emprises sur la zone agricole et une meilleure utilisation des zones à bâtir. Ainsi, les extensions urbaines sur la zone agricole ont été redimensionnées et priorisées, en fonction de la maturité des projets et du respect du quota cantonal de SDA, afin qu'elles répondent aux besoins à l'horizon de 15 ans, soit à 2030. Pour garantir une utilisation optimale des sols, la mise à jour prévoit une révision des densités proposées dans les grands projets d'aménagement qui impactent la zone agricole, ainsi que des mesures pour accélérer leur réalisation.

En parallèle, plusieurs démarches sont lancées afin de favoriser l'urbanisation vers l'intérieur, notamment en mettant en œuvre plus rapidement la densification des zones à bâtir identifiées à cet effet par le plan directeur.

PROTECTION DES SURFACES D'ASOLEMENT (SDA)

Afin de garantir la protection des surfaces d'assolement, une cellule interdépartementale DALE-DETA chargée du monitoring de l'espace rural a été instaurée en janvier 2015. Elle a pour mission de recenser les projets de différentes politiques publiques touchant l'espace rural et d'assurer un suivi précis des gains et des pertes possibles de toute nouvelle surface d'assolement.

Sur le plan fédéral, le canton participe activement au processus de révision du plan sectoriel fédéral des surfaces d'assolement. Au vu du dynamisme démographique et économique genevois, il défend un meilleur équilibre entre les besoins de développement et la nécessité de protéger les terres cultivables.

COORDINATION URBANISATION – TRANSPORT

L'entrée en vigueur de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée en 2016, l'approbation de plusieurs planifications cadres et règlements concernant les transports collectifs, le stationnement, les modes doux et le réseau routier, ainsi que la mise à jour de l'ensemble des mesures liées au Projet d'agglomération de 3^{ème} génération induisent un remaniement important de la thématique mobilité du plan directeur. La coordination urbanisation – transport est ainsi renforcée et améliorée. Des outils de suivi sont mis en place, visant à assurer un développement coordonné dans le temps des projets urbains et des infrastructures de transport. Ces instruments, développés à l'échelle de l'agglomération, permettent de vérifier régulièrement la pertinence des choix et de faciliter les arbitrages éventuels.

NOUVEAUX CONTENUS

La mise à jour du plan directeur cantonal offre également l'opportunité d'introduire de nouvelles thématiques. Deux nouvelles fiches de mesures sont ainsi proposées, l'une sur la politique forestière et l'autre sur l'élaboration d'une stratégie d'aménagement pour les lieux de vie nocturnes, culturels et festifs.

La promotion d'un cadre de vie de qualité fait un pas de plus avec le renforcement des thématiques transversales de l'énergie, du changement climatique et de la santé

OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La réalisation des infrastructures publiques est requise lors de la construction de nouveaux quartiers de logements. Le coût de ces infrastructures repose principalement sur les communes. Pour les soutenir dans les projets d'aménagement, un nouvel outil a été mis en place depuis l'adoption du plan directeur cantonal en 2015 : le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Adopté le 18 mars 2016 par le Grand Conseil, le FIDU aide financièrement les communes qui accueillent de nouveaux logements à réaliser les infrastructures publiques nécessaires (crèches, écoles, espaces publics...). Le fonds, doté de 25 millions par année, déploiera ses premiers effets dès 2017.

Le 1er septembre 2016, le Grand Conseil a également adopté une révision de la gestion de la taxe d'équipement permettant, par la création d'un fonds intercommunal, une utilisation plus efficace et une meilleure allocation aux besoins des produits de la taxe.

PROCHAINES ÉTAPES

A l'issue de cette phase d'enquête publique, les autorités communales et les territoires voisins seront formellement consultés, du 16 février au 16 juin 2017. Une nouvelle version tenant compte du résultat de l'enquête publique et de la consultation sera ensuite transmise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en vue d'une adoption du plan directeur début 2018.

1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030: <http://ge.ch/amenagement/procedures>

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, DALE, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, tél. +41(022)546 60 47 ou +41(0)76 304 20 66.



Genève, le 30 novembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE) et de celui de l'environnement,
des transports et de l'agriculture (DETA)**

Une meilleure connaissance du foncier en quelques clics !

L'Etat de Genève donne désormais accès de manière centralisée et simplifiée à trois prestations d'importance dans le domaine du foncier. Il s'agit d'une part des extraits de la mensuration officielle, du certificat d'absence de site pollué et du cadastre des restrictions de droit public qui affectent la propriété foncière (RDPPF). Ce dernier fournit d'ailleurs aujourd'hui des données pour la totalité du Canton.

TROIS EN UN

Connaître la description et le contenu d'une parcelle, se renseigner sur la limitation de son usage ou encore s'assurer qu'aucun site pollué n'a été recensé sur son terrain ; autant d'informations qui sont dès à présent accessibles sur la plateforme unique www.ge.ch/ecadastre. Cette dernière offre aussi la possibilité d'obtenir des extraits avec ou sans certification.

Les trois prestations regroupées sur cette plateforme en ligne sont d'une part l'extrait de la mensuration officielle, d'autre part l'extrait statique du cadastre RDPPF contenant l'ensemble des restrictions de droit public et enfin le certificat de non-inscription au cadastre des sites pollués.

UN CADASTRE RDPPF POUR TOUT GENÈVE

Débutée en septembre 2015 avec les données relatives à 19 communes, la mise en ligne du cadastre RDPPF est aujourd'hui achevée avec les données disponibles pour la totalité du territoire genevois. Pour rappel le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière permet d'informer les citoyens, les propriétaires fonciers et les acteurs du marché immobilier sur l'essentiel des restrictions de droit public qui touchent une parcelle. Pas moins de 17 domaines sont concernés par ces restrictions, comme l'aménagement du territoire, le bruit, la nature forestière ou encore les plans des zones de sécurité des aéroports ([voir dossier de presse du 21 septembre 2015](#)).

Pour tout complément d'information :

DALE : M. Laurent Niggeler, directeur, direction de la mensuration officielle, office du registre foncier et de la mensuration officielle, Tél. +41 (22) 546 72 01.

DETA: M. Pascal Oehrl, directeur du service de la géomatique et de l'organisation de l'information DETA, Tél. +41 (22) 546 72 75 ou +41 (0) 78 789 74 67.



Genève, le 11 novembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Département présidentiel, du Département des finances, du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Les meilleures réalisations et projets urbains de Genève aux Automnales

Hôte d'honneur des « Automnales » à Palexpo avec plusieurs partenaires du 11 au 20 novembre 2016, l'Etat de Genève présente pour la première fois au public genevois ses meilleures réalisations et projets urbains réunis sur un seul stand de près de 800m². Sous le titre de « Vivre et bouger à Genève – 50 réalisations et projets urbains », les nouveaux quartiers de logements, la mobilité de demain, ainsi que les infrastructures et bâtiments publics au service de la population et de la Genève internationale dressent un tableau résolument dynamique de Genève et de la région.

Les nouveaux quartiers de logements

A l'heure où le canton de Genève connaît son plus important essor urbanistique depuis un demi-siècle, le stand « Les nouveaux quartiers de logement » reflète la volonté du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) de donner la priorité au logement. Le stand accueille le public sur une photo aérienne géante de la région, faisant apparaître les cartes et les grands projets du canton sur une tablette interactive. Au cœur du stand se trouve la maquette du projet Praille Acacias Vernets (PAV) qui représente le plus grand potentiel de logements du canton. Elle est accompagnée d'un film et de croquis révélant les ambiances urbaines des futurs quartiers. Quant au Jeu de la densité, il propose à petits et grands de réaliser un quartier de Genève comme ils l'imaginent.

Plus qu'une simple présentation de projets, le stand du DALE se veut un lieu de rencontre avec le public, dans la continuité des démarches de concertation conduites par l'office de l'urbanisme. Tous les après-midis, des collaboratrices et collaborateurs du département seront présents sur le stand. Plus particulièrement, les chefs de projets accueilleront les visiteurs chaque jour entre 16h et 18h (les samedis et dimanches pour le projet PAV).

Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers donne quant à lui rendez-vous aux Genevoises et Genevois sur le stand le vendredi 18 novembre, de 15h à 17h.

La nouvelle dynamique de la mobilité genevoise

Sur près de 60 m², le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) présente une exposition rétro-futuriste mettant en scène les développements des infrastructures et moyens de transports des années à venir, en regard de la façon dont nos sociétés ont imaginé, parfois fantasmé, les transports du futur de la fin du XIX^{ème} et tout au long du XX^{ème} siècle. Une exposition multicolore, ludique et pédagogique, réalisée en partenariat avec le musée suisse de la science-fiction La Maison d'Ailleurs d'Yverdon

plongera les spectateurs au cœur du développement global de la mobilité dans la Genève du XXI^{ème} siècle.

Tous les jours, du matin au soir, le personnel de la direction général des transports accueille les visiteurs sur le stand. Par ailleurs, [la campagne sur la promotion du respect](#) dans les déplacements, initiée fin septembre par les institutions publiques en charge de la mobilité genevoise, sera également présente aux Automnales et propose aux Genevois de participer à un grand concours dans l'espace mobilité de la manifestation.

Le conseiller d'Etat Luc Barthassat ira à la rencontre des visiteurs sur le stand le vendredi 18 novembre dès 13h00, il se rendra également au module "[travaux-sans-danger](#)" (stand R33) et enfin, dès 15h30 sur le stand "Genève Terroir" (stand A70) pour la labellisation des restaurants collectifs "Genève Région – Terre Avenir" et la remise des prix du concours "[Les Toqués de GRТА](#)".

Les investissements publics illustrés en 14 thèmes

Fruits d'investissements publics majeurs et d'un développement urbain remarquable, les nouvelles infrastructures et bâtiments publics se présentent en 14 thèmes reflétant les politiques publiques du canton et du Grand Genève.

De la renaturation des rivières à l'accès à l'eau, des nouvelles écoles aux sites consacrés à la recherche, du domaine de la santé à la nouvelle Genève internationale – qui bénéficie pour les dix ans à venir du plus grand programme immobilier de son histoire –, de la route des Nations au réseau de trams, des nouveaux quartiers autour des gares Léman Express aux grands projets, de la culture à la politique de sécurité, photos et images dressent un tableau résolument dynamique de Genève à travers des réalisations parfois peu connues du public.

Cette exposition fait en outre le lien avec les meilleures réalisations de l'architecture genevoise, présentées sur le stand par la Maison de l'architecture de Genève (MA).

Pour toute information complémentaire :

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, DALE, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, tél. +41(022)546 60 47 ou +41(0)76 304 20 66.

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, DETA, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, tél. + 41 (0)79 417 09 69.

M. André Klopmann, PRE, Secrétaire général adjoint, tél. +41(022)327 95 47 ou +41(0)78 823 18 18

M. Roland Godel, DF, Secrétaire général adjoint, tél. +41(022)327 98 07



Genève, le 9 novembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de la République et canton de Genève (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) et de la commune de Corsier

Démarrage des travaux de l'Ecoquartier de Prés-Grange à Corsier

Projet phare de la Commune de Corsier développé sur plusieurs législatures, l'Ecoquartier de Prés-Grange est à la fois la première série d'immeubles construits par la Commune, mais également un quartier comportant 41 logements, infrastructures associatives et commerces à réaliser au cours d' une seconde étape. Le tout dans un cadre favorisant les espaces verts et privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi qu'une haute efficacité énergétique.

Le projet est localisé sur le site de l'ancien hôtel-restaurant du « Petit-Castel », en bordure de la route de Thonon, sur une surface de près de 11'000m². Afin de valoriser et revitaliser ce périmètre, la Commune de Corsier a lancé en 2009 un concours d'architecture. Le jury du concours a désigné comme lauréat le projet « ATOLL » proposé par l'association d'architectes Vukoja Goldinger Architekten GmbH & Tekhne SA (à Zurich et Genève). Après plusieurs variantes et études préalables de faisabilité menées en 2012 et 2014 pour répondre à la demande du Département de l'aménagement du logement et de l'énergie (DALE) d'augmenter la densité, le projet a obtenu l'autorisation de construire en janvier 2016. Cette autorisation n'a fait l'objet d'aucun recours.

Le projet lauréat prévoit la réalisation de quatre immeubles dont trois de logements en location, et un quatrième en PPE, disposés autour d'un jardin et sous lesquels est construit un parking souterrain et divers locaux communs.

Une mixité favorisant la vie de quartier

L'ambition de ce nouveau quartier est de permettre une répartition des logements à des groupements familiaux variés et à des habitants d'âges différents, incitant ainsi les relations intergénérationnelles. De plus, la présence de locaux associatifs, de commerces et d'espaces de liaison végétalisés vise à favoriser les échanges entre les habitants et la vie de quartier.

Les immeubles proposés offrent une variété de typologies et de nombres de pièces, allant du studio au 7 pièces. A l'exception des studios, chaque appartement dispose d'un jardin ou d'une terrasse ou d'un balcon. Tous les appartements profitent des aménagements extérieurs communs. Au rez-de-chaussée de l'immeuble le plus proche de la route de Thonon, sont prévus cinq locaux d'activités à usage associatif, deux de ces locaux pouvant servir de salles polyvalentes.

La mise en location des logements est prévue entre mars 2018 et fin juin 2018.

Un concept énergétique global

Le standard cantonal de très haute performance énergétique (THPE) est imposé pour l'ensemble des immeubles. Le concept énergétique s'appuie sur une isolation très

performante des façades, des toitures et des sols des locaux donnant sur les caves. Les appartements sont également très bien isolés entre eux, tant sur le plan thermique que sur celui de l'acoustique.

La production de chaleur repose sur une pompe à chaleur puisant l'énergie dans le terrain grâce à un champ de 12 sondes géothermiques à une profondeur d'environ 300m. Des panneaux solaires thermiques apportent un complément pour la production d'eau chaude sanitaire et des panneaux solaires photovoltaïques contribuent à couvrir une part de la consommation d'électricité des communs.

Pour toute information complémentaire :

M. Bertrand Pictet, Maire de Corsier, joignable à la mairie au + 41 (0)22 751 90 60

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, DALE, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, tél. +41 (0)22 546 60 47 ou +41(0)76 304 20 66.



Genève, le 23 septembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et du département de l'environnement, des transports, et de l'agriculture**

Feu vert du Grand Conseil à la plage publique des Eaux-Vives

Les conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Luc Barthassat saluent le vote du Grand Conseil, qui a largement approuvé la modification de la loi sur la protection générale des rives du lac en vue de la réalisation d'une plage publique, de la création d'un port public et de l'extension du port de la Nautique le long du quai Gustave-Ador, en ville de Genève. Le vote du Grand Conseil ouvre la voie à la réalisation de la [future plage publique des Eaux-Vives](#), dont l'ouverture est prévue pour l'été 2019.

La modification de zone votée ce jour permet non seulement de préserver au mieux le milieu lacustre, en réduisant son emprise sur le lac, mais aussi de fixer avec précision les différents périmètres concernés par les constructions et les aménagements nécessaires. Le projet, conduit par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), répond ainsi à toutes les exigences fixées. « Avec leur vote à l'unanimité, les députés permettent à la future plage publique des Eaux-Vives de franchir une étape déterminante et valident aussi la méthode de concertation mise en place pour faire de ce projet une réalité », explique M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du dossier.

En août 2009, le Conseil d'Etat proposait la création d'un nouvel espace public sur la rive gauche du lac, aux Eaux-Vives, composé d'un parc, d'une plage et d'un nouveau port public coordonné avec l'extension du port de la Société nautique de Genève. Autorisé en 2010, le projet a dû être revu en juin 2013 suite à un jugement du Tribunal administratif de première instance. Ce dernier a estimé qu'un projet de cette ampleur devait faire l'objet d'une procédure de planification préalable. C'est désormais chose faite avec le vote du parlement.

Quatre secteurs principaux ont été définis : la baignade, le port de plaisance, le port de pêche et la renaturation. Le nouveau site de baignade est constitué d'une grève de 460 m de long sur 65 m de large entre Baby-Plage et le Port-Noir ; elle est bordée et protégée des vagues par une jetée avec un plan d'eau intérieur d'environ 1,8 ha, traversé d'une passerelle piétonne. Un nouveau port public comprend 226 places d'amarrage, 245 places pour dérivateurs, six cabanes pour les pêcheurs professionnels. Le financement du projet est garanti par le crédit d'investissement de 60 millions de francs voté par le Grand Conseil en 2009.

La réalisation de la plage permettra d'offrir un accès de qualité au lac sur la rive gauche, répondant ainsi à une forte demande de la population genevoise. « La plage publique des Eaux-Vives offrira un espace de respiration et de rencontre. Dans le cadre de sa politique d'aménagement, le canton planifie et met à disposition des espaces publics de qualité qui

assurent au territoire un développement maîtrisé et harmonieux », précise M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE.

La prochaine étape sera celle de la concrétisation, avec pour objectif un accès à la plage à l'été 2019.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline De Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ 076 304 20 66 ;*
- *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.*



Genève, le 31 août 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du Département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)**

**L'exposition publique de la maquette du projet PAV
se poursuit pour une nouvelle période, jusqu'à décembre 2016**

Lancée à l'été 2015, l'exposition publique de la maquette du projet [Praille Acacias Vernets \(PAV\)](#) se poursuit durant le deuxième semestre 2016, chaque premier jeudi du mois ainsi qu'à d'autres moments sur demande préalable. La présentation de la maquette a connu un beau succès depuis sa mise à disposition jusqu'à ce jour, avec plus de 770 visiteurs aux profils très variés, allant du grand public aux acteurs du PAV et aux milieux académiques.

DATES 2016 DE PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE AU PUBLIC

La maquette sera ainsi présentée au public les **1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre** et **1^{er} décembre**, de 13h à 16h au pavillon Sicli. Des collaborateurs du [DALE](#) accueilleront le public et présenteront les enjeux et les différents éléments du projet PAV, l'un des plus grands secteurs de développement urbain en Suisse et en Europe, dans le cadre d'un processus de mutation progressive. La maquette, outil de travail essentiel pour les architectes et urbanistes, est également au cœur des démarches de concertation qui sont développées pour le projet. Elle peut également être consultée par des groupes de 12 à 20 personnes à un autre moment, en contactant la direction du projet (voir coordonnées ci-après).

LIEU, HORAIRE ET CONTACTS POUR LES VISITES

- [pavillon Sicli](#), route des Acacias 45 (entrée latérale, côté rue Boissonnas), 1227 Les Acacias, tram 15, arrêt Jacques Pictet-Thellusson.

Horaire d'ouverture régulière

- Les jeudis suivants, de 13h à 16h : 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

Contacts pour les visites sur demande anticipée (selon disponibilités)

- Pour des groupes de 12 à 20 personnes.
- Contact: pav@etat.ge.ch, +41(0)22 546 00 30
- <http://www.ge.ch/pav>

Pour toute information complémentaire : M. Vincent Lusser, secrétaire général adjoint responsable de la promotion des grands projets, tél. 022 327 94 16 ou 076 318 30 64.



Genève, le 15 août 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement, du logement
et de l'énergie (DALE) et du département de l'environnement,
des transports et de l'agriculture (DETA)**

La Bâtie–Rouelbeau: les ruines du château médiéval s'ouvrent au public les 3 et 4 septembre 2016

Après douze ans de fouilles débutées en 2001 et d'importants travaux de mise en valeur du site, les ruines du château de Rouelbeau à Meinier seront dévoilées aux Genevois-es les 3 et 4 septembre 2016. Combinant ce témoignage archéologique à la renaturation de la Seymaz dont les sources jouxtent le château, ce site exceptionnel se présentera au public à l'occasion d'un week-end festif placé sous le signe du Moyen Age. L'Etat de Genève (DALE et DETA), en collaboration avec la commune de Meinier, convie la population genevoise à participer à cette manifestation familiale et festive.

Rare témoignage de l'architecture militaire médiévale encore conservé dans la campagne genevoise, le site du château de Rouelbeau figure en tête de liste des soixante premiers objets classés au sein de l'Inventaire des monuments historiques du canton, en 1921. Conscientes de la nécessité de préserver cet objet unique, les autorités de l'époque placèrent ce château sous la protection de l'Etat, qui se porta acquéreur des parcelles concernées. La végétation et la forêt envahirent bientôt les lieux, le bétail avoisinant n'ayant plus le droit de venir paître sur les terres. La conservation des vestiges fut alors mise en péril, le site ayant été laissé à l'abandon.

RENATURATION DE LA SEYMAZ : L'ANCIEN CHÂTEAU RETROUVE SON ENVIRONNEMENT

Les actions de restauration de la Seymaz et des milieux naturels voisins, récemment achevées, ont contribué au regain d'intérêt pour le patrimoine de Rouelbeau. En effet, cette rivière entièrement genevoise prend sa source à proximité du château. Grâce au programme cantonal de renaturation des cours d'eau, les marécages présents historiquement dans cette région, le marais de la Haute Seymaz et le cours inférieur de la rivière, ont été revitalisés par l'Etat de Genève. Ces travaux ont permis de réhabiliter de manière spectaculaire une partie des anciens marais en recréant des milieux favorables à la nature et en réduisant le risque de crues. Ainsi, les visiteurs des ruines du château pourront bénéficier d'un paysage naturel marécageux et peut-être entendre le rossignol, observer des libellules ou apercevoir un castor, tout en retrouvant un peu de l'atmosphère si particulière qui baignait à l'origine la forteresse médiévale.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Le service cantonal d'archéologie (DALE) entreprit dès 2001 un programme d'intervention afin de remettre en valeur les ruines du château et d'en comprendre la genèse. Les fouilles s'achevèrent en 2014. D'un coût de 3 millions de francs, répartis entre l'Etat de Genève (2,4 millions de francs) et la Confédération (600'000 francs), le site archéologique de Rouelbeau est d'importance nationale.

A l'issue des fouilles, une réflexion a été conduite sur l'avenir du site et la façon de le rendre accessible au public genevois. La restauration, la conservation et la mise en valeur du château ont été entièrement financées par une fondation privée genevoise.

Aujourd'hui, un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite – alliant des panneaux didactiques présentant le patrimoine naturel et historique et une maquette en bronze de près d'une tonne – permet de découvrir et d'aborder l'histoire du château et des zones humides recrées alentours.

CHÂTEAU DE BOIS...PUIS FORTIFIÉ

L'édification du château de Rouelbeau fut achevée en juillet 1318 par le chevalier Humbert de Cholley après un an de travaux. L'année suivante, Hugues Dauphin, sire de Faucigny, acheta cette bâtisse qui devint sans doute le siège d'une châtelainie. Cette position fortifiée jouait alors un rôle stratégique en garantissant l'accès à la ville neuve d'Hermance, unique débouché sur le lac pour les seigneurs de Faucigny. Les vestiges découverts sur place, couplés à un écrit datant de 1339, décrivent un bâtiment quadrangulaire de 52 mètres sur 39, constitué d'une enceinte palissadée flanquée de trois grosses tours d'angles de deux étages. Au centre se trouvait une maison d'un seul niveau comprenant une grande salle de réception, une cheminée en bois, une chambre, un cellier et une étable. Entièrement réalisé en bois, la forteresse se dressait au sommet d'une motte artificielle entourée de marais, dont le franchissement était rendu possible grâce à deux ponts en bois enjambant les fossés.

Le château maçonné (avec ses puissantes murailles constituées de boulets et de parements de molasse), dont les ruines sont visibles aujourd'hui, fut ensuite édifié entre 1339 et 1355 pour remplacer l'ancien édifice en bois. L'an 1355 fut marqué par l'intégration du Faucigny dans le comté de Savoie et signa la fin de la période d'hostilité entre les deux régions, faisant perdre la raison d'être du château. Le site fut progressivement abandonné et il servit de carrière pour la construction des maisons des villages avoisinants.

WEEK-END FESTIF DES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2016

Le week-end des 3 et 4 septembre accueillera une manifestation permettant de faire revivre et animer le château et ses environs dans l'esprit médiéval qui devait être le sien au 14^e siècle. De nombreuses animations entraîneront le public dans une ambiance médiévale, avec des démonstrations de combats de chevaliers aux allures didactiques, des jeux, des animaux de basse-cour, des artisans, une présentation de fauconnier, ainsi que divers stands de marché et produits du terroir. Les associations de Meinier, partenaires de l'événement, proposeront mets et boissons du terroir genevois.

Pour visualiser le dispositif interactif en 3D (dès le 2 septembre 2016):

<http://www.batie-rouelbeau.ch>

Pour télécharger des images libres de droit (avec légende et copyright) :

http://www.ge.ch/dale/presse/2016-08-15_com_rouelbeau_images.zip

Pour toute information complémentaire :

- *Fouilles archéologiques: M. Jean Terrier, archéologue cantonal, office du patrimoine et des sites, DALE, tél. +41(0)76 326 33 60 ;*
- *Patrimoine naturel : M. Bertrand von Arx, conservateur de la nature et du paysage, direction générale de l'agriculture et de la nature, DETA, tél. +41(0)22 388 55 37.*

Annexes :

- *Programme de la manifestation ;*
- *Flyer.*



La Bâtie–Rouelbeau: les ruines du château médiéval s'ouvrent au public les 3 et 4 septembre 2016

RESTAURATION ET PRINCIPALES ANIMATIONS :

- Petite restauration avec dégustation de sangliers cuits sur le site, ainsi que la saucisse « la Dame Blanche » spécialement créée pour l'occasion.
- Vente de produits du terroir et d'artisanat.
- Stands didactiques sur le Moyen Age : plantes, seigneurs et armoiries régionales, armures des chevaliers, châteaux.
- Présence d'artisans qui expliqueront leur métier : potier et forgeron.
- Démonstrations de combats par des compagnies restituant les gestes des chevaliers médiévaux.
- Rallye pour tous et chasse au trésor pour les enfants autour du château.

PROGRAMME DES FESTIVITES

SAMEDI 3 SEPTEMBRE, DE 12H A 20H

Ouverture de la manifestation et des stands

Rallye famille et chasse au trésor (remise des prix à 18h)

Démonstrations de combats en armure

Démonstrations de fauconnerie équestre

Parade

Contes du château

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE, DE 12H A 18H

Brunch

Ouverture des stands

Rallye famille et chasse au trésor (remise des prix à 17h30)

Démonstrations de combats en armure

Démonstrations de fauconnerie équestre

Parade

INAUGURATION ET FÊTE MÉDIÉVALE AU



CHÂTEAU DE ROUELBEAU

Commune de Meinier

Samedi 3 septembre 2016 de 12h à 20h
Dimanche 4 septembre 2016 de 12h à 18h

A l'occasion de l'inauguration de la mise en valeur des vestiges du château de Rouelbeau, l'Etat de Genève et la commune de Meinier vous invitent à participer à une fête médiévale.

Programme des festivités

Dès 12h	Ouverture de la manifestation et des stands
De 13h à 17h30	Démonstrations de combats médiévaux
13h30 et 16h	Démonstrations de fauconnerie équestre
De 15h à 15h50	Parade costumée
18h45	Contes du Château (uniquement le samedi)

N'hésitez pas à venir costumés et laissez-vous guider par notre crieur au coeur de la manifestation

pour découvrir

- l'histoire de Rouelbeau à travers la maquette en bronze et le film des restitutions 3D
- le rallye des familles et la chasse au trésor
- des produits locaux et d'artisanat
- des métiers d'autrefois

pour vous initier

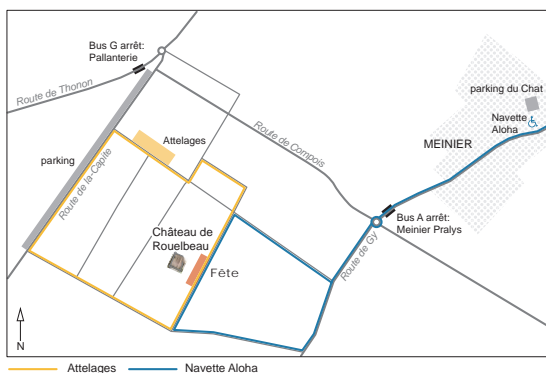
- à l'art de la chevalerie
- aux différentes méthodes de combats d'épée

pour vous sustenter

- de sangliers à la broche (uniquement le samedi)
- de spécialités médiévales inédites



©Aigles du Léman



Accès au site

Voiture :

Parking route de la Capite et du Chat (centre du village de Meinier).

Transports publics :

Bus G : arrêt Pallanterie

Bus A : arrêt Meinier Pralys

Navettes et attelages vous conduiront sur le site de la manifestation depuis les parkings et les arrêts de bus.

Personnes à mobilité réduite : navette motorisée au départ du parking du Chat.

Attention !

En raison de la présence d'animaux sur le site, les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de la fête.

Avec le soutien de:

Une fondation privée genevoise, Construction Perret SA, Cuénod construction SA, Ville de Genève

Couverture: restitution 3d, ©On-Situ et Service cantonal d'archéologie, Genève

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office du patrimoine et des sites • Service cantonal d'archéologie
Rue du Puits-Saint-Pierre 4 • 1204 Genève
Tél. + 41 (22) 327 94 40 • www.ge.ch/patrimoine



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Communiqué de presse

Date 20.07.2016

Produire de l'énergie solaire et préserver les sites construits

L'Office fédéral de la culture (OFC) lance un projet pilote visant à mieux concilier la préservation du patrimoine et les installations solaires. En collaboration avec le canton de Genève et de la ville de Carouge, une équipe interdisciplinaire va élaborer pendant les douze mois à venir une planification solaire globale de la ville de Carouge, qui ménagera les sites construits tout en indiquant les mesures à prendre pour augmenter la production d'énergie solaire. Cette planification pourra être appliquée à d'autres communes comparables de Suisse.

La Suisse a un riche patrimoine culturel et artistique. La mise en place d'installations solaires, encouragée dans le cadre de la transition énergétique, peut entrer en conflit avec les buts de préservation de ce patrimoine, si cette dernière se fait sans souci d'homogénéité. L'Office fédéral de la culture (OFC) lance un projet pilote qui permet de trouver des réponses à deux exigences qui ne sont pas incompatibles, la production d'énergie solaire et la préservation des sites construits.

L'OFC a à cet effet mandaté une équipe interdisciplinaire placée sous la direction de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia). En collaboration avec les offices de l'énergie, de l'urbanisme et du patrimoine et des sites du canton de Genève et de la ville de Carouge, le projet démontrera comment il est possible de dépasser les démarches et les motivations purement individuelles conduisant à l'installation de panneaux solaires pour les concilier avec la préservation de l'environnement bâti.

La planification entend donner davantage de sécurité juridique aux propriétaires publics et privés et réduire les charges administratives dans les procédures d'autorisation et de mise en place des installations solaires. Elle intégrera l'ensemble des conditions nécessaires, qu'elles soient juridiques, économiques ou techniques. Les recherches porteront sur les différentes manières de mettre en place les installations, des technologies et des modèles nouveaux qui permettront de développer et de promouvoir des mesures respectueuses du patrimoine bâti. Une fois établis les facteurs favorables ou défavorables à la production d'énergie solaire, on définira des périmètres qui recevront des dispositions différentes.

Complété par des cartes et des plans, le rapport final paraîtra en automne 2017. Les résultats pourront être appliqués à d'autres communes suisses.

Ce projet constitue le premier élément des « Documents de référence sur la transition énergétique » annoncés dans le Message culture 2016 à 2020, documents qui montreront comment les mesures énergétiques peuvent être planifiées et exécutées de façon à préserver la valeur historique et architecturale du patrimoine immobilier.

Office fédéral de la culture (OFC) : Brigitte Müller, Section Patrimoine culturel et monuments historiques, tél. 058 463 54 72

Canton de Genève, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) : Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, tél. +41 (0)22 327 93 64 ; Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, tél. +41 (0)22 546 60 95.

Ville de Carouge : Pascale Lorenz, cheffe du service de l'urbanisme de la Ville de Carouge, tél. +41 (0)22 307 89 82



Genève, le 18 juillet 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève et des Services industriels de Genève (SIG)

Projets de grands travaux dans le secteur de l'aéroport

Le Canton de Genève pilote, sous l'égide des Conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Pierre Maudet, chargés respectivement du département de l'aménagement du logement et de l'énergie et de celui de la sécurité et de l'économie, le développement d'un grand projet d'infrastructures énergétiques le long du front sud de la façade aéroportuaire. Ce projet d'axe stratégique réseau (ASR) répond à des enjeux immobiliers, économiques, énergétiques et environnementaux. Il est également coordonné avec les travaux autoroutiers conduits par l'Office fédéral des routes au niveau de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex.

Dans ce cadre, les Services Industriels de Genève ont produit deux demandes d'autorisation de construire : une première déposée par Swissgrid le 12 juillet auprès de la Confédération concernant l'enfouissement d'une ligne électrique à très haute tension (THT) jouxtant l'aéroport international de Genève. Une deuxième demande sera déposée par SIG d'ici fin juillet auprès du Canton de Genève pour la construction d'un réseau thermique renouvelable qui permettra de relier le quartier de l'aéroport au lac Léman.

Les Services Industriels de Genève ont été mandatés par Swissgrid, la société nationale du réseau de transport de l'électricité, dans le cadre du projet ASR pour étudier l'enfouissement d'un tronçon de la ligne aérienne 220 kV entre les postes électriques de « Foretaille et Renfile » qui jouxte l'aéroport de Genève sur 5 km.

L'enfouissement de cette ligne, fait l'objet d'une demande d'autorisation fédérale. Ces travaux libéreront des surfaces qui permettront le lancement de deux importants projets de développement par l'aéroport et par les propriétaires-promoteurs du périmètre dit de la « Vitrine économique de l'aéroport » (VEA), pour lequel une demande de renseignements est en cours d'instruction en vue de l'élaboration d'un plan localisé de quartier. Concrètement, ce projet permettra l'agrandissement des infrastructures de l'aéroport international de Genève d'une part et la construction de bâtiments d'activités d'autre part avec une nouvelle contre-route destinée entre autre à la mobilité douce pour la future ligne 23 (TOSA). Ces projets de développement sont soutenus par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), dans le cadre des grands projets d'aménagement du Grand-Saconnex et de Vernier-Meyrin-Aéroport.

Dans ce même secteur, SIG développe son réseau thermique renouvelable « GeniLac », inscrit comme une infrastructure énergétique d'importance cantonale dans le Plan directeur d'aménagement du territoire. A terme, ce réseau sera en mesure d'alimenter le quartier de Cointrin et l'aéroport en chaleur et en froid avec l'eau du lac Léman pour un potentiel de 80MW thermiques, soit environ 160 hectares de locaux traités.

Ces deux chantiers suivis par SIG, à savoir l'enfouissement de la ligne à très haute tension et la pose des conduites GeniLac, sont menés conjointement, afin de diminuer les coûts et les impacts sur le trafic routier et les riverains. Ils ont été planifiés simultanément aux importants travaux menés par la Confédération sur l'échangeur autoroutier du Grand-Saconnex.

Les investissements sont estimés à 105 millions de francs. Le canton, l'aéroport et les propriétaires-promoteurs immobiliers de la VEA forment un partenariat public-privé pour financer l'enfouissement de la ligne THT. En tenant compte de la durée des procédures d'autorisation, les travaux devraient commencer à l'été 2018.

Pour toute information complémentaire :

Etat de Genève : M. Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, DALE, tél. +41(0)22 327 93 64 ;

SIG : Anne-Claude Steiner Mellot, Relations publiques, anne-claude.steiner@sig-ge.ch tél. 022 420 8518, mobile 079 629 41 66



Genève, le 18 juillet 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

L'immeuble Clarté de Le Corbusier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Dix-sept réalisations de l'architecte franco-suisse Le Corbusier sont désormais inscrites à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sous le titre «l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne». Parmi les sites inscrits figure l'immeuble d'habitation Clarté à Genève. Cette décision est tombée le 17 juillet 2016 lors de la 40^e session du comité de l'UNESCO qui se tenait à Istanbul.

UNE ŒUVRE MONDIALE

Cette candidature, présentée au titre des biens culturels, est le fruit d'un travail et d'une coopération internationale engagés depuis de longues années. En effet, les précédentes tentatives de 2009 et 2011 étaient restées infructueuses. Porté par la France, le dossier est constitué d'une série de 17 éléments construits par l'architecte Le Corbusier et choisis dans sept pays: l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse. Cette sélection s'appuie notamment sur les qualités architecturales ou urbaines intrinsèques de ces œuvres, mais également sur leur authenticité et leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle de la série des réalisations de Le Corbusier.

Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), qui comprend l'office du patrimoine et des sites (OPS), s'est félicité de cette reconnaissance « qui souligne l'importance de Le Corbusier dans l'architecture du 20^e siècle ». Il ajoute encore que « cette inscription place pour la seconde fois le canton de Genève sur la carte du patrimoine mondial de l'Unesco après l'inscription en 2011 des sites palafittiques ».

L'IMMEUBLE CLARTE

Parmi les œuvres de l'architecte inscrites au patrimoine mondial se trouve l'immeuble Clarté, situé dans le quartier des Eaux-Vives à Genève. Symbole de l'introduction de la modernité architecturale à Genève, cet immeuble a été construit en 1931-1932 pour l'industriel genevois Edmond Wanner. Il représente l'une des œuvres les plus importantes de Le Corbusier et le seul édifice construit à Genève par le célèbre architecte.

Plusieurs fois menacé de démolition du fait de son délabrement, l'immeuble a pu être préservé par la mobilisation de la communauté d'architectes genevois qui le considère comme une œuvre maîtresse. Sa valeur patrimoniale a été reconnue par le Conseil d'Etat qui l'a classé monument historique en 1986. La Clarté représente en effet de manière exemplaire la contribution apportée par le Corbusier à la rationalisation des travaux de construction (« montage à sec »), au renouvellement des conceptions de la structure porteuse (squelette en acier, soudé) et à la transformation de la culture de l'habitat des classes moyennes

(« immeuble villa »). Entre 2007 et 2011, le Canton, la Confédération et les copropriétaires y ont injecté 14,2 millions pour restaurer l'enveloppe du bâtiment, les parties communes et les installations techniques ([voir dossier de presse du 24 août 2007](#)).

LE CORBUSIER

Plus connu sous le pseudonyme de « Le Corbusier », Charles-Edouard Jeanneret-Gris est né le 6 octobre 1887 à La Chaux-de-Fonds et mort le 27 août 1965 (77 ans) à Roquebrune-Cap-Martin. Il fut à la fois architecte, urbaniste, décorateur, peintre, sculpteur et homme de lettres. C'est l'un des principaux représentants du mouvement moderne avec, entre autres, Ludwig Mies van der Rohe, Walter Gropius, Mart Stam, Hannes Mayer, son cousin Pierre Jeanneret ou sa collaboratrice Charlotte Perriand.

Le Corbusier a également œuvré dans l'urbanisme et le design. Il est connu pour être l'inventeur de « l'unité d'habitation », concept sur lequel il a commencé à travailler dans les années 1920, expression d'une réflexion théorique sur le logement collectif. Sa conception envisage dans un même bâtiment tous les équipements collectifs nécessaires à la vie — garderie, laverie, piscine, école, commerces, bibliothèque, lieux de rencontre.

ELEMENTS DE LA SERIE

1923	Maisons La Roche et Jeanneret	Paris, France
1923	Petite villa au bord du lac Léman	Corseaux, Suisse
1924	Cité Frugès	Pessac, France
1926	Maison Guiette	Anvers, Belgique
1927	Häuser der Weissenhof-Siedlung	Stuttgart, Allemagne
1928	Villa Savoye et loge du jardinier	Poissy, France
1930	Immeuble Clarté	Genève, Suisse
1931	Immeuble locatif à la Porte Molitor	Boulogne-Billancourt, France
1945	Unité d'habitation	Marseille, France
1946	Manufacture à Saint-Dié	Saint-Dié-des-Vosges, France
1949	Maison du Docteur Curutchet	La Plata, Argentine
1950	Chapelle Notre-Dame-du-Haut	Ronchamp, France
1951	Cabanon du Corbusier	Roquebrune-Cap-Martin, France
1952	Complexe du Capitole	Chandigarh, Inde
1953	Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette	Éveux, France
1955	Musée National des Beaux-Arts de l'Occident	Tokyo, Japon
1953	Maison de la Culture de Firminy	Firminy, France

Voir aussi la communication officielle de l'Office fédéral de la culture (OFC) :
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-62713.html>

Pour tout complément d'information : *Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, DALE, tél. +41 (0)22 327 94 24 ou +41 (0)76 313 01 25.*



Genève, le 4 juillet 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Nouvelle année record pour la production de logements d'utilité publique (LUP) en 2015

Le rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre de **la loi pour la construction de logements d'utilité publique** pour l'exercice 2015 vient d'être publié. Il détaille les opérations conduites par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). 2015 est une année record pour le nombre de nouveaux logements d'utilité publique construits avec 481 nouvelles unités. Le taux de LUP du parc locatif du canton est de 9,9% en 2015. Celui-ci reste toutefois en dessous des objectifs de la loi LUP, qui le fixe à 20%. Le département entend accroître le nombre de logements de ce type au travers de la révision de l'article 4A de la loi générale sur la zone de développement (LGZD).

ANNEE RECORD

La réalisation de nouveaux logements LUP avec 481 nouvelles unités représente plus de 22% de la production totale annuelle de logements contre 21% en 2014 (384 unités). Le total cumulé du nombre de nouveaux logements d'utilité publique construits atteint le nombre de 2'026 logements depuis 2007, année de l'entrée en vigueur de la loi, ce qui représente environ 17.4% de la production totale des logements (11'637 logements construits). Le parc de logements d'utilité publique est constitué, au 31 décembre 2015, de 15'847 logements, soit un seuil de 9.9 % du parc locatif (9.65 % à fin 2014)¹.

ACQUISITION DE TERRAINS

Outre la construction ou l'acquisition de logements, l'année 2015 a permis l'acquisition de quinze parcelles pour un total de 13'526 m² de terrain, toutes situées en zone de développement. Le total cumulé des m² de terrain achetés depuis 2008 a passé cette année la barre des 130'000 m².

BILAN 2007-2015

Depuis 2007, le programme a contribué globalement à l'intégration sur une base volontaire de 5'587 logements, à l'acquisition de 131'594 m² de terrain, de 2'086 logements existants et à la construction de 2'026 nouveaux logements d'utilité publique. De plus, suite au recensement effectué en 2010 auprès des communes genevoises ou de leurs fondations, 6'148 logements d'utilité publique ont pu être comptabilisés dans le parc LUP depuis 2011.

PERSPECTIVES POUR 2016

La progression du parc de logements d'utilité publique par les nouvelles constructions devrait prolonger sa tendance en 2016 avec une production supérieure à 450 logements. Peu d'acquisitions de logements existants sont prévues.

OUTILS POLITIQUES POUR ACCROITRE LE NOMBRE DE LUP

Dans son [rapport divers](#) au Grand Conseil du 14 octobre 2015 portant sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030, le Conseil d'Etat a fait de l'accroissement du nombre de logements d'utilité publique l'un des axes prioritaires de sa politique. Il apparaît clairement aujourd'hui que l'objectif de 20% de LUP ne pourra être atteint avec les mécanismes actuels et qu'il manquera au moins 10'000 logements de ce type à l'échéance du Plan directeur cantonal 2030. Le rapport divers a ainsi mis en avant diverses mesures devant permettre d'accroître la production de LUP comme la révision de l'article 4A de la [loi générale sur les zones de développement](#) ou l'adoption d'une clause générale d'utilité publique en matière de construction de logements.

Le rapport annuel complet 2015, incluant un bilan pour les années 2007-2015, est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève:

http://www.ge.ch/logement/pdf/LUP_Rapport_activite_2015.pdf

Pour tout complément d'information :

M. Vinh Dao, directeur de la planification et des opérations foncières, office du logement et de la planification foncière (OCLPF), DALE, tél. +41(0) 22 546 65 05 ou

M. Aldo Bearzatto, chef de projet LUP, OCLPF, DALE, tel. +41 (0)22 546 65 25.

¹ Il convient de noter que les LUP ne constituent pas l'entier du parc de logements sociaux à Genève. Il s'agit d'ajouter à ceux-ci également les logements entrant dans le cadre de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), représentant 10'101 logements de plus. Les LUP ont néanmoins la spécificité d'être en mains publiques ou d'un organisme à but non lucratif, ou en mains privées mais avec l'obligation de maintenir ce régime pour 50 ans au moins.



Genève, le 2 juillet 2016

Aux représentant-e-s des médias
(3 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et du département de l'environnement, des transports, et de l'agriculture**

Le grand projet Châtelaine franchit une première étape

L'Etat de Genève et ses partenaires, la Ville de Genève et la commune de Vernier, ont restitué ce jour les résultats des études du grand projet Châtelaine, marquant ainsi la fin de la première étape de ce vaste projet de renouvellement urbain lancé en 2012. Le grand projet Châtelaine, d'une superficie de 230 hectares, prévoit un potentiel de 4500 nouveaux logements et 2500 nouveaux emplois. Il est exemplaire en termes de concertation et de participation des habitants aux diverses études et concours.

C'est dans le cadre d'une journée festive au parc des Franchises que M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), M. Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève, M. Yvan Rochat, conseiller administratif de la commune de Vernier, et M. Pierre Alain Girard, directeur général *ad interim* de l'office de l'urbanisme (DALE) ont pris la parole et lancé la restitution des études conduites depuis 2012 sous l'égide du DALE et du DETA.

Grand projet Châtelaine

Pendant quatre ans, les services de l'Etat, la Ville de Genève et la commune de Vernier ont œuvré de concert et de manière soutenue en faveur de ce projet de renouvellement urbain composé de quatre secteurs : Châtelaine, Franchises, Concorde, Lignon-Libellules. Le projet est articulé autour des thématiques urbanisme, paysage, mobilité et environnement et prévoit la réalisation d'un pôle multimodal de transports, une densification organisée autour de parcs publics, un réseau d'espaces verts et la réalisation de quartiers durables.

En termes de logements, en quatre ans, vingt-sept secteurs de projet ont été identifiés, dont sept plans localisés de quartier (PLQ) adoptés, cinq PLQ en cours d'adoption, quatre concours jugés et un concours en cours de préparation. A l'horizon 2020, 2500 nouveaux logements et 800 nouveaux emplois seront ainsi potentiellement réalisables, soit la moitié du potentiel du grand projet.

Le grand projet Châtelaine prévoit également la reconstruction du cycle d'orientation du Renard, la réalisation d'un centre culturel doté d'une salle d'une capacité de 1500 places, deux maisons de quartier, 1,3 kilomètre d'espaces verts réaménagés, deux nouvelles places publiques, deux nouveaux parcs publics et la requalification de deux parcs existants : Franchises et Libellules.

Ce nouveau quartier, mixte et de qualité, sera livré aux habitants au fil des réalisations qui ont déjà commencé, en particulier la réalisation de l'immeuble de logements de la Fondation Emile-Dupont à l'avenue Henri-Golay.

La mobilité pleinement intégrée au développement urbain

La mobilité du grand projet Châtelaine prévoit de limiter le trafic de transit dans les quartiers, de favoriser la mobilité douce et de renforcer les performances des transports publics urbains sur les axes forts. La future centralité du pont de l'Écu, qui accueillera à terme la halte RER de Châtelaine, prévoit la création d'un pôle d'échange pour les transports publics où se croiseront la ligne radiale Vernier-Genève, qui sera réaménagée en site propre, et la ligne 23. Cette ligne tangentielle qui reliera l'aéroport, le futur quartier de l'Étang et le quartier Concorde à la rive gauche sera exploitée avec la technologie innovante TOSA, trolley électrique sans fil, qui sera déployée progressivement à partir de 2017.

Large place à la concertation

Le grand projet Châtelaine se veut exemplaire en matière de participation et implication des habitants dans les divers études et réalisations. Les associations de quartier ont ainsi été placées au cœur de la démarche, par exemple pour la réalisation des mini-chantiers (voir ci-dessous), la réalisation de la charte des espaces publics du plan directeur de quartier Concorde ou encore la participation aux divers concours du même PDQ. Une démarche de planification pilote comprenant six ateliers participatifs avec les associations d'habitants a été mise en place dans le cadre du PLQ Michée-Chaudron en 2015-2016. Ces travaux ont permis de dégager une image directrice commune et le PLQ est actuellement en phase d'enquête technique. L'implication des divers acteurs, dont les associations de quartiers, la Fondation Emile Dupont, les unités d'action communautaire ainsi que l'engagement d'un bon nombre de bénévoles mérite d'être saluée.

L'Etat de Genève est pour sa part le garant de la cohérence de l'ensemble du grand projet, évolutif, puisqu'il s'agit d'un renouvellement urbain d'une superficie équivalente au grand projet Praille Acacias Vernets.

Les mini-chantiers : pour une meilleure qualité de vie au quotidien

Dès le lancement du grand projet Châtelaine, les habitants ont exprimé leur volonté de participer à la transformation de leur quartier. Les mini-chantiers répondent à cette demande pour tester de nouveaux usages de l'espace public avant de les pérenniser et de les inscrire dans les grandes planifications. Réhabilitation d'un biotope, installation d'une buvette, création de potagers, les mini-chantiers sont autant de réalisations éphémères, rapides et concrètes qui favorisent une meilleure qualité de vie au quotidien des habitants. Ainsi, le processus participatif prend une forme concrète, preuve de la capacité de dialogue entre les divers acteurs, publics (canton, communes), privés, habitants, bénévoles, etc.

Ces actions s'inscrivent dans la stratégie plus large du programme cantonal « Nature en ville », qui veille à ce que les zones urbanisées soient agrémentées d'espaces de verdure. C'est dans ce cadre qu'est née l'idée de développer les jardins de Châtelaine dans le quartier de la Concorde. Ces interventions, rapides, alimentées par une large concertation, permettent de tester des aménagements qui intègrent des usages liés à l'espace public, à la nature, au paysage, à la culture et au sport. En 5 ans, 14 mini-chantiers ont été réalisés.

L'ouvrage illustré *Mini-Chantier 2011-2015, expérimenter l'espace* retrace l'épopée de ces mini-chantiers, avec les expériences et les témoignages de celles et ceux qui se sont engagées dans ces réalisations.

Le grand projet Châtelaine en chiffres (2012-2016)

- **230** hectares de renouvellement urbain dont 70 de densification urbaine.
- **4** secteurs : Châtelaine, Franchises, Concorde, Lignon-Libellules.
- **4500** nouveaux logements et **2500** nouveaux emplois (potentiel théorique).
- A ce jour, **37** séances de direction de projet et **8** comités de pilotage politique du projet.
- Un plan directeur de quartier (Concorde) adopté le 25 septembre 2013 par le Conseil d'Etat.
- **27** potentiels de densification identifiés, dont :
 - **7** PLQ adoptés : PLQ Vieusseux-Villars-Soret, PLQ Franchises, PLQ Edouard Rod-Souberay-Soret, PLQ Eidgnenot, PLQ Jean Simonet, PLQ Jean Simonet-Croissant, PLQ Route de Vernier ;
 - **5** PLQ en cours de procédure/d'élaboration : PLQ Bourgogne, PLQ Michée Chauderon, PLQ Voie CFF, PLQ Franchises-Châtelaine, PLQ Edmond Vaucher ;
 - **4** concours jugés : centre culturel Châtelaine, secteur Henri-Golay, secteur avenue de l'Ain, secteur Ouches-Sports et **1** en préparation : concours secteur Actaris.
- La reconstruction du cycle d'orientation du Renard (crédit d'étude déposé au Grand Conseil)
- Le centre culturel de Châtelaine (CCC), dont une salle d'une capacité de **1500** places.
- **2** maisons de quartier : quartier Concorde et quartier Libellules.
- **1** pôle d'échanges pour les transports publics intégrant la future halte RER Châtelaine.
- Des lignes de transports publics performantes sur l'axe Vernier-Châtelaine-Genève et l'axe tangentiel Aéroport-Châtelaine-Rive gauche avec le TOSA.
- **4** kilomètres de voie verte d'agglomération.
- **1,3** kilomètre d'espaces verts réaménagés.
- **2** nouvelles places publiques : place Châtelaine et place Concorde-Libellules.
- **2** nouveaux parcs publics : parc des Ecoles et parc Soret.
- **2** parcs existants requalifiés : Franchises et Libellules

Pour tout complément d'information :

- *Mme Giovanna Ronconi, cheffe du grand projet Châtelaine, office de l'urbanisme, DALE, ☎ +41 79 735 13 59 ;*
- *Mme Tiphaine Bussy, cheffe de projet mini-chantiers, direction générale de l'agriculture et nature, DETA, ☎ +41 76 414 32 21 ;*
- *M. Thierry Messenger, directeur de la direction régionale Lac-Rhône, direction générale des transports, DETA, ☎ +41 76 451 26 40.*



Genève, le 27 juin 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint de la Commune de Confignon et du Canton de Genève
(départements de l'aménagement, du logement et de l'énergie - DALE et de
l'environnement, des transports et de l'agriculture - DETA)**

**Le Conseil municipal de Confignon approuve à l'unanimité
la modification de zone de Bernex-Est**

Le Conseil municipal de Confignon a approuvé le 21 juin 2016 à l'unanimité la modification de zone relative au quartier de Bernex-Est. Le Canton et la commune saluent cette décision qui marque un tournant décisif dans le projet d'urbanisation de ce territoire partagé entre les communes de Bernex et Confignon. Ce vote est intervenu une semaine après celui de la commune de Bernex ([voir communiqué](#)). Il permet de confirmer la voie de la construction d'une première étape de 1600 logements et d'autant d'emplois.

Cette approbation à l'unanimité s'accompagne d'une réserve à la modification de zone, concernant la réalisation d'un P+R au lieu-dit La Goutte que la commune appelle de ses vœux, conformément au plan directeur de quartier Bernex Est et la demande de Bernex.

Dans le cadre de cette première étape de réalisation du grand projet Bernex, la commune de Confignon accueillera environ 200-250 logements et 50 emplois sur son territoire au lieu-dit Vuillonex qui comprendra également un parc public.

Avec l'approbation de la modification de zones par les deux communes, le projet de Bernex-Est peut avancer de manière coordonnée et synchronisée en entrée de ville.

Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, relève à cette occasion « l'engagement exemplaire de la commune de Confignon en faveur d'un développement urbain maîtrisé ». Il souligne également l'excellente collaboration entre l'Etat et la commune dans ce projet urbain, et dans celui voisin des Cherpines.

Pour tout complément d'information :

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE, en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint, DALE, 076 341 59 51 ;*
- *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, + 41 (0) 79 417 09 69 ;*
- *M. Dinh Manh Uong, maire de Confignon, au 079 305 26 19 ou en contactant M. Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint, mairie de Confignon, 079 467 21 59.*



Genève, le 15 juin 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint de la Commune de Bernex et du Canton de Genève
(départements de l'aménagement, du logement et de l'énergie - DALE et de
l'environnement, des transports et de l'agriculture - DETA)**

**Le Conseil municipal de Bernex approuve la modification de zone
de Bernex-Est ouvrant la construction d'une première étape de 1600
logements et autant d'emplois**

Le Conseil municipal de Bernex a approuvé mardi 14 juin 2016 la modification de zone (MZ) relative au quartier de Bernex-Est. Fruit des travaux menés depuis plus d'une dizaine d'années, ce vote marque un tournant décisif dans le projet d'urbanisation d'une partie importante du territoire bernésien. Le Conseil administratif, qui a approuvé sous réserves cette modification de zone, se réjouit particulièrement des avancées amenées par le canton depuis le refus du plan directeur de quartier (PDQ) de Bernex-Est intervenu en avril 2016. Le canton salue l'évolution de la position du Conseil municipal qui dit « oui » à un développement maîtrisé et concerté des logements et activités à Bernex. Les parties s'engagent à amender le PDQ, via un avenant qui doit préciser et compléter le document et permettre d'envisager un échelonnement dans l'urbanisation du territoire bernésien.

Cette adoption de la MZ sera assortie de garanties et d'un avenant au PDQ qui comportera la majeure partie des éléments issus des séances de concertation avec la population, relatifs notamment :

- **à la gouvernance** : poursuite d'une gouvernance du projet conjointe, apaisée, dynamique et novatrice ;
- **à la temporalité** : échelonnement de l'arrivée des nouveaux logements (1600) et emplois (1600), prévus sur une période de 5 à 10 ans - afin de permettre à la commune de mettre en place les infrastructures nécessaires et d'adapter l'administration communale ;
- **aux infrastructures de mobilité** :
 - préparation du prolongement de la ligne de tram 14 jusqu'à son terminus initial de Vailly, sécurisation et requalification de la route de Chancy en boulevard urbain concomitamment à la réalisation du prolongement du tramway, dont le démarrage des travaux est prévu avant la fin 2018. La réalisation du boulevard des Abarois permettra de maximiser le report du trafic de transit, supporté aujourd'hui par la route de Chancy, et de favoriser la couture et la liaison entre l'actuel village de Bernex et les nouveaux quartiers ;

- étude avancée des projets liés à la mobilité, notamment du boulevard des Abarois dont le dimensionnement devra intégrer une emprise évolutive, par ajouts de voies au fil de l'urbanisation ;
- mise en place d'un mécanisme financier de solidarité cantonal visant à soutenir financièrement les communes en mutation urbaine (réalisé par le biais du Fonds intercommunal pour le développement urbain - FIDU).

Par ailleurs, l'installation de la Direction générale des véhicules, qui n'est pas souhaitée par les autorités bernésiennes, interviendra à l'horizon 2025.

L'ensemble de ces éléments constitutifs contribuera à garantir la qualité du développement prévu sur cette partie du territoire bernésien, en tenant compte du contexte général et de l'ensemble des paramètres.

Le vote du Conseil municipal marque la prise de responsabilité des groupes politiques bernésiens et confirme la proactivité du Conseil municipal, soucieux de travailler de concert avec le canton à une mutation urbaine partagée et négociée, en qualité de partenaires. Cette attitude vient renforcer l'état d'esprit des autorités bernésiennes, à savoir la volonté de travailler avec le canton à une urbanisation réfléchie, échelonnée dans le temps et à dimension humaine.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **révision du PDQ, avenant** : les partenaires (le Conseil municipal, le Conseil administratif et le canton se réjouissent de travailler à l'élaboration de l'avenant au PDQ, afin d'inscrire dans ce document les engagements pris.

- **concertation sur les projets urbains en cours** (Grouet, Saint-Mathieu et Vailly) : le Conseil administratif procédera à une restitution à la population avec les porteurs de projets avant les séances de restitution prévues. Cette phase précédera l'envoi à l'enquête technique des projets urbains.

Pour tout complément d'information :

- *M. Cyril Huguenin, Maire de la commune de Bernex, 022 850 92 92 ;*
- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint, DALE, 076 341 59 51 ;*
- *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, 079 417 09 69.*



Genève, le 11 mai 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'instruction publique, de la culture et du sport,
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et du département des finances**

Le pavillon Sicli sera consacré à la « culture du bâti »

Le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de créer dans l'ancienne usine Sicli, propriété du canton depuis le 1^{er} janvier 2012, un centre culturel dédié aux thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du design. Il a ainsi validé le projet développé par les institutions de formation et les milieux professionnels actifs dans ces domaines.

Alors que Genève et son agglomération vivent une mutation majeure avec les grands projets urbains, la population est plus que jamais intéressée par son cadre de vie et la qualité de la ville. Afin de favoriser les échanges autour des projets et la participation citoyenne, il s'agissait d'ouvrir un espace propice au partage de savoirs et au dialogue autour des pratiques actuelles, tant en matière d'aménagement du territoire et d'architecture que d'ingénierie de la construction, sans oublier les dimensions environnementales, sociales et culturelles de la « fabrique de la ville ».

Idéalement situé au cœur du périmètre Praille Acacias Vernets (PAV), construction emblématique de l'évolution du patrimoine bâti, le pavillon Sicli propose d'ores et déjà un programme d'activités axées sur la diffusion et l'interrogation des thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du design, qui rencontre un vif succès. Entre 2014 et 2015, la fréquentation a augmenté de 13%, pour atteindre les 20'000 visiteurs autour de multiples événements. Le futur centre culturel s'inscrit dans le prolongement de la dynamique initiée tout en la consolidant : il vise l'élargissement et la fidélisation des publics, l'approfondissement thématique et la diversification des activités, ainsi que le rayonnement régional et international de l'institution.

A la base du projet, la mise en commun des énergies et des ambitions de plusieurs organismes et institutions : la Maison de l'architecture, la HES-SO Genève (HEAD et HEPIA), la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève (FAI) et la Fédération des métiers du bâtiment (FMB). Il leur appartiendra désormais d'animer et de promouvoir le pavillon Sicli au quotidien, en étroite collaboration avec Arfluvial SA. Cette société, dont le canton est l'unique actionnaire, assume depuis 2013 la gestion du bâtiment, apportant son savoir-faire technique tout en garantissant la viabilité économique du lieu.

Le sous-sol du bâtiment sera dévolu à la recherche et à la documentation, à travers le regroupement notamment des fonds d'archives et documentaire « territoire et tissus urbains » (TeTU) et de l'ancien Institut d'architecture gérés par l'HEPIA, une affectation en adéquation avec les conditions et les contraintes architecturales du bâtiment. Les aménagements nécessaires pourront se réaliser grâce, entre autres, à des soutiens privés. Le financement du centre sera assuré principalement par les contributions des partenaires principaux et par des financements privés. Le canton s'engage par la mise à disposition du bâtiment et par une contribution subsidiaire au fonctionnement.

Avec ce projet, Genève se dote d'une institution de référence. En effet, l'architecture et le design sont désormais reconnus comme constitutifs du champ culturel et les liens naturels qu'ils entretiennent avec les disciplines artistiques ne demandent qu'à être explorés. A terme, la nouvelle institution contribuera à la notoriété du canton comme du secteur Praille Acacias Vernets.

Pour tout complément d'information :

- M. Pierre-Antoine Preti, responsable de la communication, DIP, ☎ 022 546 69 68 ou 079 754 25 90 ;
- M. Franceso Della Casa, architecte cantonal, DALE, ☎ 022 327 94 20 ;
- M. Sandro Simioni, directeur des rénovations et transformations, DF, ☎ 022 546 62 34.



Genève, le 5 février 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie prend acte de l'audit de la Cour des comptes sur le PAV

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) salue le travail effectué par la cour dans le cadre de son audit de gestion et financier portant sur le projet Praille Acacias Vernets (PAV).

Le DALE prend acte des 9 recommandations de la cour, qui représentent une contribution importante et bénéfique pour la suite des opérations dès l'entrée en force du plan directeur de quartier PAV adopté le 1^{er} avril 2015 par le Conseil d'Etat.

Les recommandations s'avèrent particulièrement utiles à l'heure où le PAV se trouve précisément à un moment de bascule entre la phase de planification du programme et l'entrée en phase opérationnelle des projets. 2016 devrait en effet être l'année de la mise sur pied d'une « fondation PAV », chargée d'opérer concrètement la mutation foncière du périmètre, ainsi que de la concrétisation des premiers projets à l'instar des logements prévu dans le secteur de la Marbrerie.

Dans ce cadre, le département entend notamment :

1. formaliser une analyse des risques sur la base des objectifs du projet et du tableau de bord PAV à compléter;
2. établir un calendrier par secteur de projet au fur et à mesure de la mise en place des démarches de projet ;
3. formaliser un plan de communication et y allouer des ressources nécessaires, ainsi que consolider les principes de concertation qui accompagnent les démarches de projet ;
4. consolider un plan d'actions de la mise en place d'un système de contrôle interne adapté aux processus clés du projet PAV ;
5. compléter l'inventaire des contrats de superficie distincts et permanents (DDP) et des baux et intégrer les éléments pertinents dans la base de données des parcelles ;
6. mettre en place une stratégie dynamique de relocalisation des entreprises du PAV, en coordination avec la création d'une fondation PAV ;
7. assurer un suivi centralisé des données financières en fonction de l'évolution du programme.

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE, en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DALE, tél. +41(0)22 327 94 18 ou +41(0)76 341 59 51.



Genève, le 1^{er} février 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du Département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)**

**L'exposition publique de la maquette du projet PAV
se poursuit en 2016**

Lancée à l'été 2015, l'exposition publique de la maquette du projet [Praille Acacias Vernets \(PAV\)](#) se poursuit en 2016, chaque premier jeudi du mois – sauf jour férié – ainsi qu'à d'autres moments sur demande préalable. La présentation de la maquette a connu un beau succès en 2015 avec près de 450 visiteurs aux profils très variés, allant du grand public aux acteurs du PAV et aux milieux académiques.

DATES 2016 DE PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE AU PUBLIC

Pour le premier semestre 2016, la maquette sera ainsi présentée au public les **4 février, 3 mars, 7 avril, 12 mai et 2 juin**, de 13h à 16h au pavillon Sicli. Des collaborateurs du [DALE](#) accueilleront le public et présenteront les enjeux et les différents éléments du projet PAV, l'un des plus grands secteurs de développement urbain en Suisse et en Europe, dans le cadre d'un processus de mutation progressive. La maquette, outil de travail essentiel pour les architectes et urbanistes, est également au cœur des démarches de concertation qui sont développées pour le projet. Elle peut également être consultée par des groupes de 12 à 20 personnes à un autre moment, en contactant la direction du projet (voir coordonnées ci-après).

LIEU, HORAIRE ET CONTACTS POUR LES VISITES

- [pavillon Sicli](#), route des Acacias 45 (entrée latérale, côté rue Boissonnas), 1227 Les Acacias, tram 15, arrêt Jacques Pictet-Thellusson.

Horaire d'ouverture régulière

- Les jeudis suivants, de 13h à 16h : 4 février, 3 mars, 7 avril, 12 mai et 2 juin 2016.

Contacts pour les visites sur demande anticipée (selon disponibilités)

- Pour des groupes de 12 à 20 personnes.
- Contact: pav@etat.ge.ch, +41(0)22 546 00 30
- <http://www.ge.ch/pav>

Pour toute information complémentaire : M. Vincent Lusser, secrétaire général adjoint responsable de la promotion des grands projets, tél. 022 327 94 16 ou 076 318 30 64.



Genève, le 29 janvier 2016

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du Département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)**

**L'office cantonal de l'énergie se redéfinit pour atteindre
l'objectif d'une société à 2000 watts**

Dès le 1^{er} février 2016, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) sera au bénéfice d'une organisation repensée. Les nouvelles orientations permettront d'atteindre plus efficacement l'objectif énergétique ambitieux d'une société à 2000 watts sans nucléaire que notre canton s'est fixé.

L'office, jusqu'ici divisé en quatre secteurs (planification, autorisation, subvention et assainissement), sera désormais structuré en deux directions. A côté de la direction générale qui prend en charge les questions politiques et stratégiques, l'OCEN sera dorénavant doté, d'une part, d'une nouvelle direction de la planification énergétique (DPE), chargée de définir et coordonner le déploiement des systèmes énergétiques dans le territoire bâti existant et en développement. D'autre part, une nouvelle direction des opérations d'efficacité énergétique (DOEE) accompagnera, quant à elle, les organisations, entreprises et particuliers, en recherche d'une plus-value énergétique globale et s'assurera du respect des exigences de la [Loi cantonale sur l'énergie](#).

Cette nouvelle structure de l'OCEN garantira une meilleure prise en charge individuelle au moyen d'une administration plus efficace. Elle traduit les réformes internes désirées en vue:

- d'assurer la continuité opérationnelle entre la planification stratégique des réseaux thermiques d'une part, et l'engagement concret d'acteurs pour les financer et les réaliser d'autre part ;
- d'orienter les projets de construction/rénovation vers l'efficacité énergétique avec une vision transversale et à long terme ;
- de renforcer le contrôle des projets et des réalisations, afin de réduire les défauts de conformité et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre ;
- de rationaliser la chaîne de production des prestations administratives.

En plus d'appliquer les nouvelles dispositions de la [Loi cantonale sur l'énergie](#), l'OCEN se dote ainsi d'une plus grande capacité de mise en œuvre et de pilotage de la politique énergétique cantonale, en coordination avec les autres politiques publiques.

Cette évolution de l'office est conduite sans modification législative, ni suppression de postes.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Goumaz, secrétaire général du DALE en contactant Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, tél. +41(0)22 327 94 24 ou +41(0)76 313 01 25.